CONDITIONS GENERALES DE VENTE GEMO – COMMANDES DE PRODUITS PROFESSIONNELS

1. Application et opposabilité des conditions générales de vente GEMO

1.1. Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») sont applicables à toute commande de produits (vêtements, chaussures, accessoires, maroquinerie et/ou produits d'entretiens) passée par une personne physique ou morale agissant à des fins professionnelles (ci-après le « **Client** ») auprès de la Société VETIR (ci-après le « **Vendeur** »).

1.2. Elles peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par le Vendeur, les modifications étant alors applicables à toutes commandes postérieures. Les CGV applicables sont celles en vigueur au jour de la commande.

1.3. Aucune commande de produits GEMO ne pourra être effectuée sans création d'un compte client auprès du Vendeur et signature préalable d'un devis afférent. La finalisation du parcours de création de son compte client par le Client auprès du Vendeur emportera acceptation sans réserve des présentes CGV. Si le Client dispose déjà d'un compte client auprès du Vendeur à la date de parution des présentes CGV, la diffusion desdites CGV par le Vendeur par tout moyen puis la passation d'une nouvelle commande de produits GEMO par le Client matérialisera son acceptation des CGV.

1.4. Pour permettre l'accès du Client à son compte client, le Vendeur lui transmettra par tout moyen de son choix des identifiants et des codes d'accès personnels et confidentiels que le Client doit tenir secret et ne pas communiquer à des tiers. Le Client sera seul responsable du maintien de la sécurité d'accès à son compte et seul responsable de toutes les activités qui se produisent sur ledit compte.

1.5. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite du Vendeur, prévaloir contre les CGV. Toute condition contraire posée par le Client sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable au Vendeur, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

1.6. Le fait que le Vendeur ne se prévale pas à un moment donné de l'une des obligations contenues dans les présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de ladite obligation.

2. Commandes

2.1. Une fois que le Client aura informé le Vendeur des références et quantités souhaitées, le Vendeur établira et lui transmettra par tout moyen de son choix un devis reprenant de ces éléments ainsi que le prix total de la commande voulue. Ce devis aura une durée de validité de trente (30) jours calendaires à compter de son émission par le Vendeur, délai à l'expiration duquel le Client ne pourra plus se prévaloir des éléments, notamment tarifaires, qui y sont retranscrits s'il n'a pas formalité son ordre d'achat dans les conditions ci-dessous.

2.2. Le Client devra ensuite formaliser l'ordre d'achat en transmettant au Vendeur, via l'adresse « gemopro@gemo.fr » ou en main propre auprès du magasin GEMO où il aurait effectué sa commande, le devis émis par le Vendeur, dûment daté, signé, et tamponné avec la mention « Bon pour accord » ;

2.2. Les ordres transmis par le Client dans les conditions susvisées devront être confirmés par courriel par le Vendeur. Le silence du Vendeur dans les quinze (15) jours calendaires suivant la date de la commande vaudra refus de cette dernière.

2.3. Dans le cas où une confirmation adressée par le Vendeur au Client modifierait la date de livraison, le prix ou la quantité d'une commande sans l'accord préalable du Client, celui-ci pourra annuler l'ordre confirmé. Le Client devra faire connaître sa décision au Vendeur par lettre, email ou télécopie, dans les huit (8) jours suivant la confirmation de l'ordre. Passé ce délai, l'ordre confirmé deviendra définitif et ne pourra plus être annulé.

2.4. Pour tous les ordres transmis au Vendeur par téléphone, la responsabilité du Vendeur ne pourra être engagée par le Client du fait des erreurs de toute nature résultant de l'utilisation de ce moyen de communication et notamment des erreurs relatives à la nature, aux quantités ou aux modalités de conditionnement et de livraison des produits commandés. Afin de se prémunir contre de telles erreurs, le Client devra confirmer le jour même, par lettre ou email, les ordres qu'il aura transmis par téléphonie au Vendeur.

2.5. La vente ne sera parfaite qu'après acceptation expresse et écrite de la commande par le Vendeur.

2.6. Le Vendeur se réserve la possibilité d'apporter, sans aucun préavis, toute modification qu'il jugerait nécessaire pour améliorer la commande du Client. Ce dernier ne pourra invoquer ces modifications pour annuler ladite commande.

2.7. Chaque ordre est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord préalable et écrit du Vendeur.

3. Service de personnalisation

3.1. Les produits commandés par le Client auprès du Vendeur pourront faire l'objet d'une personnalisation. Pour ce faire, le Client devra transmettre par courriel au Vendeur les visuels des éléments qu'il souhaite intégrer aux produits commandés. A réception, le Vendeur lui adressera un devis de personnalisation qui devra être validé préalablement à toute prestation de personnalisation.

3.2. Le Client est parfaitement informé que :

- Toute émission de devis de personnalisation par le Vendeur entrainera la facturation de frais de dossiers pour un montant de cinquante euros hors taxes (50 € HT), ces frais restants dus même si le Client décide de ne pas donner suite au devis susvisé ;
- Chaque prestation de personnalisation commandée par le Client devra obligatoirement être réglée en totalité par ce dernier au Vendeur avant que la réalisation de ladite prestation ne puisse commencer.

3.3. Les visuels transmis par le Client devront être conformes à la réglementation en vigueur, ne pas porter atteinte à un tiers, à un droit de propriété intellectuelle, aux bonnes mœurs et ne pas être contraires à l'image de marque, à la réputation, aux valeurs éthiques et/ou aux intérêts du Vendeur. Compte tenu de ce qui précède, le Client garantit notamment être titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle et autorisations nécessaires sur les visuels transmis en vue de la personnalisation des produits commandés.

3.4. Le Client reconnaît et accepte sans réserve que :

- Le Vendeur pourra librement refuser une personnalisation qui ne respecterait pas les conditions visées à l'article 3.2. ci-avant, ou qui aurait une connotation politique, religieuse ou syndicale, sans qu'un tel refus ne puisse ouvrir le droit à indemnisation ;
- La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de la violation des droits d'un tiers et/ou des dispositions prévues à l'article 3.3. ci-avant, le Client s'engageant donc indemniser le Vendeur de toutes les conséquences, notamment financières, qui résulteraient d'une action en justice ou d'une réclamation basée sur les visuels apposés par le Vendeur sur les produits commandés.

3.5. Le Client est parfaitement informé que le Vendeur n'effectuera aucun contrôle quant à l'orthographe et/ou la grammaire des visuels qui lui sont transmis par le Client. Par ailleurs, sauf défaut de confection ou disposition légale contraire, le Client ne pourra en aucun cas réclamer le bénéfice d'un droit à la reprise, à l'échange et/ou au remboursement s'agissant des produits dont il aurait demandé la personnalisation au Vendeur.

4. Livraison – Expédition

4.1. Par principe, les marchandises commandées par le Client dans les conditions énoncées dans l'article 2 ci-dessus seront expédiées au point de vente succursaliste Gémo le plus proche du siège social du Client.

4.2. Sur demande expresse et écrite du Client, et après acceptation du Vendeur, les marchandises peuvent toutefois être expédiées sur un autre point de vente Gémo choisi par le Client.

4.3. De même, dans l'hypothèse où le Client bénéficierait du service de personnalisation visé à l'article 3 des présentes, les marchandises concernées seront par le Vendeur expédiées à l'adresse renseignée sur le compte client du Client, aux frais exclusifs de ce dernier.

4.4. Dans l'hypothèse d'un retrait en point de vente Gémo, le Client viendra enlever les marchandises commandées par ses propres moyens et à ses frais. Le Vendeur se réservera la possibilité de vérifier l'identité et/ou la fonction de la personne se présentant en magasin pour réceptionner les marchandises en magasin au nom et pour le compte du Client. En cas de doute quant à l'identité réelle de la personne réclamant les marchandises commandées par le Client, le Vendeur se réservera la possibilité de refuser la livraison des produits et de contacter le Client pour vérifier l'identité de cette personne. Tout retard de livraison ayant pour origine une vérification de l'identité ne pourra en aucun cas justifier le versement d'une indemnité au profit du Client.

4.5. Dans le cas où, malgré les diligences raisonnables du Vendeur, les marchandises commandées par le Client seraient livrées à une personne se présentant frauduleusement comme agissant au nom et pour le compte du Client, ce dernier supportera seul le préjudice, notamment financier, de l'opération frauduleuse. Il s'engage donc à régler au Vendeur le prix des marchandises frauduleusement livrées et aura ensuite seul la charge d'engager toutes les poursuites qu'il jugerait nécessaires afin d'obtenir réparation du préjudice subi et/ou recouvrement des sommes versées au Vendeur.

4.6. Sur demande écrite du Client, le Vendeur peut organiser par un transporteur de son choix l'expédition des marchandises à l'adresse de livraison communiquée par le Client. Dans cette hypothèse, après acceptation préalable du Client via devis complémentaire, les frais de livraison seront à la seule charge de ce dernier, étant précisé que les marchandises voyageront aux risques et périls du Client.

En cas d'avarie et/ou de manquant, le Client devra, dans les trois (3) jours qui suivent la réception de la marchandise, faire signifier par un acte extrajudiciaire au transporteur, ou adresser à celui-ci par une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ses protestations ou ses réserves.

Le Client devra, dans tous les cas, veiller à faire toutes les constatations nécessaires pour soutenir les protestations ou les réserves qu'il aura portées à la connaissance du transporteur dans les conditions exposées ci-dessus en 4.2.

4.7. En cas de modification dans les conditions d'expédition convenues entre les parties à la demande du Client (adresse de livraison, date de livraison, etc.), le Vendeur ne pourra pas garantir le respect des délais et des prix initialement validés. Un nouveau devis sera alors édité par le Vendeur et devra être validé par le Client avant toute expédition.

5. Retard de livraison

5.1. La date de livraison est celle figurant sur le devis ou, le cas échéant, la date de livraison notifiée par le Vendeur et acceptée par le Client dans les conditions prévues à l'article 2 ci-dessus ou encore toute autre date acceptée expressément par les parties passé les délais prévus à ce même article 2.

5.2. En cas de retard de livraison, le Client ne peut annuler la commande concernée que s'il a préalablement mis le Vendeur en demeure par lettre recommandée avec demande d'avis de réception d'avoir à s'exécuter. Le Vendeur dispose d'un délai de quinze (15) jours, après réception de la lettre, pour expédier la commande. Passé ce délai, l'ordre sera annulé de plein droit. Dans une telle hypothèse, le Client pourra obtenir la restitution de son acompte éventuel, à l'exclusion de toute autre indemnité ou dommages-intérêts.

6. Réception de marchandises

6.1. Sans préjuger des dispositions à prendre vis-à-vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents ou sur la non-conformité des produits livrés aux produits commandés ou au bordereau d'expédition doivent être formulées par écrit dans les trois (3) jours suivant la réception des produits.

5.2. Il appartiendra au Client de fournir des justifications quant à la réalité des vices ou anomalies constatés. Il devra laisser au Vendeur ou à son mandataire toutes facilités pour procéder à la constatation de ces vices et pour y porter remède. Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

7. Retour marchandises

7.1. Tout retour de marchandises doit faire l'objet d'un accord formel entre le Vendeur et le Client via l'adresse « gemopro@gemo.fr ».

7.2. Toute marchandise retournée sans cet accord sera tenue à la disposition du Client et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client.

7.3. Après vérification qualitative et quantitative des produits retournés, toute reprise acceptée par le Vendeur entraînera l'émission d'un avoir au profit du Client.

7.4. En cas de vices apparents ou de non-conformité des produits livrés, dûment constatés par le Vendeur ou par son mandataire dans les conditions prévues au présent article, le Client pourra, au choix du Vendeur, obtenir le remplacement gratuit ou le remboursement des produits, et à l'exclusion de toute indemnité.

8. Règlements

Les conditions de règlement applicables à la commande sont celles précisées sur le devis établi par le Vendeur.

9. Impayés, incidents de paiement, risque financier

9.1. Tous les frais correspondants au non-paiement d'une commande à l'échéance convenue seront de plein droit à la charge du Client.

9.2. Toute somme non payée à l'échéance prévue donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1231-6 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard égaux à trois (3) fois le taux d'intérêt légal et d'une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement. Les intérêts courront du jour de l'échéance jusqu'au paiement.

9.3. Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire susvisée, une indemnisation complémentaire pourra être demandée, sur justification, par le Vendeur.

9.4. En cas de paiement partiel, de refus de paiement non justifié, de non-respect d'une échéance ou d'atteinte au crédit du Client, le Vendeur pourra exiger le paiement immédiat de la totalité des factures émises au nom du Client, même si elles ont donné lieu à l'émission d'une L.C.R. ou à des traites déjà en circulation.

Dans une telle hypothèse, le Vendeur pourra en outre suspendre ou annuler les commandes du Client en cours de traitement, sans réparation ou indemnité au profit du Client, et sans préjudice de toute autre voie d'action.

10. Réserve de propriété

10.1. Les marchandises commandées par le Client demeurent la propriété du Vendeur jusqu'à complet paiement de leur prix, en principal et intérêts par le Client, étant toutefois précisé que la responsabilité sur l'assurance des marchandises est transférée au Client dès la livraison desdites marchandises.

10.2. La vente sera résolue de plein droit si bon semble au Vendeur, après exercice du droit de revendication et reprise des marchandises. En toute hypothèse, le Client donne d'ores et déjà l'autorisation au Vendeur de disposer des marchandises récupérées.

10.3. En cas de saisie opérée par des tiers sur ces marchandises en fraude des droits du Vendeur, le Client est tenu d'en informer immédiatement le Vendeur.

10.4. Les risques de la marchandise sont transférés au Client dès la délivrance de la chose et pendant toute la durée de la réserve de propriété au bénéfice du Vendeur. Le Client devra également régler le montant de la marchandise en cas de disparition par voie accidentelle ou non.

9.5. Les marchandises en possession du Client seront présumées celles encore impayées. Le Vendeur pourra les reprendre en dédommagement de tous les montants de factures demeurées impayées.

10.6. Les paiements partiels intervenus serviront à couvrir les dommages nés de l'inexécution du contrat et, en premier lieu, les dommages nés de la disparition, revente, de la dégradation ou de l'obsolescence des marchandises. Seront ensuite imputés les frais de transport et de stockage entrainés par non-exécution des dispositions contractuelles de la vente.

10.7. A titre d'indemnités et en réparation du préjudice subi, le Client sera tenu, en cas d'exercice du droit de revendication, de verser au Vendeur une somme correspondant à dix pour cent (10%) du prix des marchandises.

11. Propriété industrielle : marque, brevets et modèles

Tout usage, par le Client, des éléments de propriété industrielle appartenant au Vendeur ou exploités par celui-ci en exécution d'une licence constituera un acte de contrefaçon toutes les fois qu'un tel usage n'aura pas fait l'objet d'un accord préalable exprès et écrit du Vendeur. A cet égard, et sauf accord expresse, préalable et écrit du Vendeur, le Client s'interdit notamment de revendre les marchandises achetées auprès du Vendeur sur quel que support que ce soit.

12. Responsabilité sociale et environnementale, lutte contre la corruption

12.1. Le Client se déclare parfaitement informé du fait que le Vendeur, filiale du Groupe ERAM, accorde une importance particulière aux valeurs éthiques, sociales et environnementales dans la mise en place et la réalisation de ses activités.

12.2. A ce titre, le Client s'engage notamment à respecter les termes de la Loi n°2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite Loi Sapin II.

12.3. Le Vendeur a également mis en place une charte éthique, consultable via le lien ci-dessous :
https://www.groupe-eram.com/wp-content/uploads/2021/10/Groupe-Eram-Charte-ethique.pdf

12.3. Compte tenu de ce qui précède, le Client s'oblige à respecter et à faire respecter par toute personne physique ou morale intervenant en son nom et pour son compte les engagements RSE du Vendeur.

12.4. A ce titre, le Client s'engage notamment à se conformer et à imposer le respect, par ses collaborateurs :

- De la réglementation française, européenne et internationale relative aux droits de l'Homme et à la préservation de l'environnement ;
- Des lois, directives et réglementations anti-corruption en vigueur dans les pays où ils exercent leurs activités et à agir en conformité avec le droit de la concurrence.

12.5. Pour la bonne application du présent article, le Client s'engage également à transmettre au Vendeur toute information ou document permettant à ce dernier de vérifier la bonne application du présent article.

12.6. En cas de non-respect, par le Client ou par ses collaborateurs, des dispositions ci-dessus et/ou pouvant porter atteinte à l'image du Groupe ERAM, le Vendeur pourra résilier la ou les commandes du Client sans préavis ni indemnité. Dans une pareille hypothèse, le Client renonce à toute indemnisation du préjudice qu'il subirait du fait de cette résiliation.

13. Clause résolutoire

13.1. Toute commande du Client pourra être annulée à l'initiative du Vendeur par simple lettre, sans préavis, ni formalités supplémentaires, dans l'un quelconque des cas ci-après :

- Cession, par le Client, de son fonds de commerce ou de parts/actions transférant le contrôle de sa société à un tiers ;
- Grève, incendie, mobilisation, accident d'outillage, interruption de transport, et, de façon générale, tout cas de force majeure ;
- Retard imprévisible ou livraison défectueuse de matières premières ayant une influence sur les délais de fabrication ;
- Décès ou incapacité du Client ;
- Prise d'hypothèque conventionnelle ou judiciaire sur les biens immobiliers du Client ou inscription de nantissement conventionnel ou judiciaire sur son fonds de commerce ;
- Contrefaçon par le Client de signes distinctifs appartenant au Vendeur ou exploités par celui-ci en exécution d'une licence.

13.2. Le préjudice éventuellement subi par le Client ou par ses successeurs du fait de l'annulation de la commande par le Vendeur dans l'un ou l'autre de ces cas ne pourra en aucun cas donner lieu à indemnisation ou à réparation.

14. Traitement de données personnelles

14.1. Le Client est informé que des informations personnelles concernant ses représentants ou collaborateurs sont susceptibles d'être collectées et traitées par le Vendeur lors de la création de son compte pro et/ou lors du traitement de sa commande de produits GEMO.

14.2. Le Vendeur s'engage à ce que la collecte et le traitement des données personnelles, effectués dans le cadre d'une commande, soient conformes aux dispositions légales et règlementaires applicables, et plus particulièrement à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016.

14.3. Le Vendeur rappelle notamment au Client que ses représentants et collaborateurs disposent d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'opposition, d'effacement et d'oubli des données les concernant. Ceux-ci peuvent exercer ces droits en contactant le Vendeur par e-mail à dpo@gemo.fr ou par courrier au Service Clients GÉMO, Route de Chaudron-en-Mauges, Saint-Pierre-Montlimart, 49111 MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

14.4. Les représentants et collaborateurs du Client disposent enfin du droit d'introduire une réclamation ou une demande d'information complémentaire auprès de la CNIL (plus d'informations sur www.cnil.fr) concernant le traitement de ses données personnelles.

14.5. Pour toute information supplémentaire concernant la protection des données à caractère personnel, le Vendeur renvoie les représentants et collaborateurs du Client vers la page « Politique de protection des données personnelles », accessible sur le site internet GEMO PRO.

15. Droit applicable – Attribution de compétence

15.1. LE DROIT APPLICABLE SERA LE DROIT FRANÇAIS.

15.2. AU CAS OU UN LITIGE VIENDRAIT A SURVENIR ENTRE LES PARTIES A PROPOS DE LA VALIDITE, L'INTERPRETATION, L'EXECUTION, L'INEXECUTION, OU DES SUITES DU PRESENT CONTRAT, LES PARTIES CONVIENNENT DE TENTER DE RESOUDRE CELUI-CI DE FAÇON AMIABLE EN TOUTE CONFIDENTIALITE. L'ACHETEUR POURRA FAIRE APPEL AU MEDIATEUR INTERNE DU VENDEUR, EN ENVOYANT UN EMAIL A « MEDIATEUR@GEMO.FR », AFIN DE CHERCHER UNE SOLUTION A L'AMIABLE.

15.3. SI LE DESACCORD PERSISTE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUE LE LITIGE SERA DE LA COMPETENCE EXCLUSIVE DES JURIDICTIONS COMPETENTES DE PARIS, NONOBSTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCEDURES D'URGENCES OU LES PROCEDURES CONSERVATOIRES EN REFERE OU PAR REQUETE.